

Charte des élus locaux pour un monde responsable et solidaire

1^{er} projet issu de la rencontre des 30 novembre et 1^{er} décembre 2000

Préambule

Nous, responsables de collectivités locales de différents continents.

- **Conscients** des grands défis auxquels est confrontée l'humanité en cette aube du 21^e siècle : la pauvreté, l'ignorance, l'intolérance, la violence, les atteintes à la dignité et à l'intégrité physique et morale des personnes, l'érosion des valeurs et du patrimoine culturel, la destruction de l'environnement, la dilapidation des ressources naturelles, l'individualisme forcené et l'égoïsme, l'autoritarisme, le déni des droits, la domination, la primauté envahissante de l'argent et des rapports marchands, la fuite en avant dans des développements scientifiques, techniques et matériels incontrôlés ;
- **Désireux** d'œuvrer pour un monde de diversité, de paix, de dignité, de responsabilité, d'égalité et de solidarité ;
- **Convaincus** que notre monde et notre humanité ne pourront survivre et se développer au cours de ce 21^e siècle qu'au prix de grandes mutations, capables d'assurer un véritable développement durable ;
- **Reconnaissant** que les responsables des collectivités locales, des territoires et des villes ont une position privilégiée, donc une responsabilité éminente, dans la conduite de ces mutations, en tant que médiateurs entre les personnes et la société et entre les réalités locales et les réalités globales ;
- **Affirmant** que ces mutations ne pourront être conduites sans poser de nouveaux repères éthiques pour nos sociétés;
- **Convaincus** que ces nouveaux repères doivent se fonder sur le socle de valeurs qui constitue le patrimoine de l'humanité, en en dégagant de nouvelles perspectives, de nouvelles priorités et de nouvelles pratiques adaptées aux défis d'aujourd'hui et de demain, inscrivant ainsi, notre propre changement dans la continuité de l'histoire humaine ;
- **Reconnaissant** que ces nouveaux repères valent à la fois pour l'humanité, pour nos communautés et pour nous-mêmes.
- **Constatant** que nos sociétés et nos collectivités locales sont confrontées à des défis communs mais dans des contextes à chaque fois spécifiques et qui appellent des solutions particulières à chacun.
- **Désireux** que la recherche et l'affirmation de valeurs communes, dans le respect de nos différences, contribue à l'instauration d'une paix durable nécessaire à l'épanouissement et même à la survie de nos sociétés.
- **Acceptant** d'être jugés sur la cohérence de nos discours et de nos actes.

Affirmons les principes suivants :

I. Construire une société mondiale et des sociétés locales plus unies et plus diverses

- L'unité et la diversité sont les deux faces indissociables d'une seule et même réalité, les conditions également indispensables à la survie et au développement de tous les systèmes vivants et des sociétés humaines. Dans nos modes de pensée, dans la gestion des affaires publiques, dans l'urbanisme, dans le développement des échanges, dans l'organisation des collectivités territoriales nous devons apprendre à conjuguer unité et diversité.
- Pour éviter, dans nos communautés comme dans la société mondiale, l'uniformisation appauvrissante et les replis identitaires nous devons veiller à la mise en place et au respect par tous de règles communes, en particulier des règles relatives au respect des différences.
- C'est par l'association de tous les acteurs de la cité à l'élaboration de projets communs où ils peuvent faire entendre la diversité de leurs intérêts de leurs points de vue que l'on apprend à construire des consensus, qui reflètent à la fois de l'unité dans la diversité.
- Rechercher à la fois plus d'unité et plus de diversité tel est la clef de la gouvernance du niveau local au niveau mondial. A tous les niveaux de gouvernance, cette recherche conduit à privilégier pour chaque question des solutions au plus proche de la base mais dans le respect d'objectifs communs.
- Le local et le mondial sont deux faces également indissociables du monde d'aujourd'hui. L'interpénétration entre ces deux niveaux est constante. Chaque société locale est traversée et transformée par les grands mouvements du monde. Nous devons gérer ensemble cette interpénétration et nous entraider pour que chaque société locale puisse bénéficier des apports du monde, en ayant le temps et les moyens de se les approprier et les réinterpréter en préservant ses particularités culturelles et religieuses.
- Pour relier le local et le mondial nous devons développer des réseaux internationaux d'échange et d'alliance entre collectivités locales, nous permettant de nous nourrir chacun de l'expérience de tous et de contribuer à l'avènement d'une communauté mondiale unie mais respectueuse et fière de ses diversités.

II. Construire une société mondiale et des sociétés locales plus solidaires, plus tolérantes et plus justes

Nous n'existons pas sans les autres. Au sein de la société comme entre les sociétés le problème du voisin est le mien. Il ne peut y avoir d'épanouissement de la société sans l'accès équitable de tous aux biens qui se partagent, sans le libre accès de tous du patrimoine commun, sans le développement des biens qui se multiplient en se partageant. L'atteinte à la dignité d'un seul est l'atteinte à la dignité de tous. Les droits de chacun n'ont de réalité concrète que par les devoirs de tous à l'égard de chacun.

Personne ne possède à soi seul la vérité. L'ignorance, le mépris de l'autre, les stéréotypes doivent être combattus vigoureusement. L'autre doit être accepté comme il est, dans son irréductible différence.

Un pouvoir n'est légitime aux yeux de la société que s'il est fondé en raison, en justice et en équité. La conquête légale du pouvoir ne suffit pas à en assurer la légitimité et le fossé qui se creuse entre l'égalité et légitimité est une menace à la démocratie. Plus que tout autre, le responsable est tenu à la droiture. Ne pas mentir, ne pas voler. Les capacités et la créativité de chacun doivent être reconnues et encouragées. Chacun, chaque groupe, à commencer par les plus faibles, doit avoir accès aux moyens de construire sa parole et de la faire entendre. C'est en donnant et en recevant que chacun participe à la vie de la société.

III. Construire une société mondiale et des sociétés locales plus responsables et plus citoyennes

- La responsabilité de chacun à l'égard d'autrui est à la mesure du pouvoir qu'il détient ; à la mesure des conséquences directes et indirectes de ses actes. Les élus locaux ont un pouvoir souvent important. Leur responsabilité est à la mesure de ce pouvoir.
- Pour mériter cet honneur ils doivent d'abord manifester dans l'exercice de leurs responsabilités des qualités morales. L'intégrité, le courage, la ténacité, la capacité à se critiquer soi-même et à reconnaître ses erreurs, l'écoute et le respect des autres, la sérénité dans la victoire comme dans la défaite.
- Pour être en mesure de contribuer aux mutations de leur société ils doivent être capables **d'une vision à long terme**. Médiateurs privilégiés entre les sociétés locales et la société mondiale ils doivent être capables de pensée critique et de résistance face aux pressions extérieures.
- Le pouvoir ne doit pas être le moyen de s'attribuer des droits et d'imposer aux autres des devoirs. Au contraire, la conscience des responsabilités des élus et leur respect des lois sont les premières garanties des droits des citoyens.
- La responsabilité des actes passés des détenteurs du pouvoir ne peut être transférée sur la population quand celle-ci n'a pas été associée aux décisions prises. Cela vaut en particulier pour la dette extérieure.
- Le pouvoir et le projet sont faits pour être partagés. Pour un élu local, partager le pouvoir ce n'est pas le perdre mais en transformer la nature, en faire le moyen, pour toute la société locale, de prendre en mains sa destinée et d'élaborer collectivement une vision et un projet. Ainsi le pouvoir d'un élu local vient de celui qu'il permet aux autres de prendre et non du pouvoir qu'il leur retire.
- La confiance se mérite. Le pouvoir se contrôle. La responsabilité engage à l'égard d'autrui. Cela implique à l'échelle d'une collectivité locale la transparence des actes des autorités élues ou nommées et les moyens de contestation et de contrôle de ces actes.
- Il n'y a de liberté réelle pour tous que si pour chacun liberté et responsabilité sont inséparables. Le caractère indissociable des droits et des devoirs, de l'exercice de la liberté et de la responsabilité, fonde la citoyenneté.
- Les effets collectifs des actes de chacun engagent la responsabilité de tous, même si chacun, pris individuellement, ne commet aucun acte contraire au droit ou à la morale. Promouvoir une véritable citoyenneté c'est aussi aider chacun à découvrir sa part de responsabilité collective.

IV. Promouvoir un véritable développement humain pour la société mondiale et pour les sociétés locales

- Le véritable progrès humain ne découle pas automatiquement de l'accumulation de biens matériels. Il peut même y être opposé quand cette accumulation par une minorité se fait au détriment de la majorité, de l'environnement, de l'intégrité du monde vivant, de la sauvegarde des ressources naturelles.
- Les élus locaux doivent s'attacher à l'épanouissement humain durable des personnes et des sociétés. Ils doivent apprendre à connaître leur territoire pour comprendre l'insertion des activités humaines dans leur environnement et rechercher en permanence les modalités d'un développement durable. Ils doivent affirmer que le lien - entre les personnes, entre les sociétés, entre l'humanité et son environnement - est plus important que le bien - la seule accumulation matérielle. Pour cela ils doivent s'attacher à la valorisation des ressources humaines de leur communauté - le capital culturel, l'intelligence, l'énergie, l'expérience, le temps - dans la conduite des projets collectifs comme dans la gestion quotidienne ; ils doivent vérifier à tout moment si la consommation de biens matériels ne peut être remplacée par celle de ressources immatérielles.
- A l'échelle locale, comme à l'échelle globale, l'équité sociale, la diversité et la qualité des relations sont les meilleures mesures du développement.
- Dans l'organisation du territoire, le maintien et le développement de biens gratuits, accessibles à tous, fondés sur la convivialité et le partage sont prioritaires. La beauté, l'art et les expressions de l'harmonie entre les sociétés humaines et leur environnement en sont les moyens privilégiés.
- L'éducation est la clé du développement humain. Chaque territoire peut y contribuer en étant un livre ouvert sur le monde.
- Les machines sont faites pour l'homme et non l'homme pour les machines. En en tirant le meilleur parti, les élus locaux doivent veiller à ne pas se laisser fasciner et dominer par elles.

V. Construire une société mondiale et des sociétés locales enracinées dans le passé et tournées vers l'avenir

- Comme un arbre solide et durable, les sociétés locales tirent leur force et leur résistance de leur enracinement profond dans le passé et leur énergie de leurs branches projetées loin vers l'avenir. En faisant du présent le lien entre le passé et l'avenir et non un simple instant éphémère se suffisant à lui-même, les élus locaux jouent pleinement leur rôle de médiateur.
- Le lien entre passé et avenir doit se manifester par le souci de transmission du patrimoine culturel, en particulier celui des minorités. Cette transmission se traduit aussi par la préservation du patrimoine bâti ou aménagé par les anciens.
- Le patrimoine culturel est une force pour l'avenir, non un objet mort à mettre dans un musée. Il ne doit pas être idéalisé. En enracinant le présent dans l'histoire, les élus locaux doivent contribuer à une constante réinterprétation de la tradition face à de nouvelles situations. Ils doivent promouvoir de nouvelles attitudes face au préjugé et à l'intolérance à l'égard de l'autre.
- Le partenariat des élus locaux avec les parents doit être privilégié car les parents sont, par l'éducation de leurs enfants, les médiateurs les plus importants entre le passé et l'avenir dans la transmission des valeurs mais aussi dans la lutte contre les haines et les préjugés.
- Médiateurs entre le passé et l'avenir, entre la société locale et la société globale, les élus locaux doivent aider leur société à aller de l'avant, en tirant parti des apports extérieurs, mais à son rythme et par ses voies particulières, sans se faire dicter des recettes universelles.
- Les responsables locaux ne sont à leur poste que pour une durée limitée mais leurs actes s'inscrivent dans la longue durée et c'est sur leur capacité désintéressée à œuvrer pour l'avenir qu'ils doivent être jugés.